



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports



Luxembourg, le 30 NOV. 2021
Monsieur le Président
de la Chambre de commerce
Luxembourg

Personne en charge du dossier
Irena MEDAKOVIC
Tél. : 247-84481

Réf. : TR-CF-2021-00945

Objet : Projet de loi déterminant le régime des sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement (UE) 2021/782 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires (refonte).

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de soumettre à l'avis de votre chambre le projet de loi sous rubrique, qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 12 novembre 2021.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles et la fiche d'évaluation d'impact.

J'aimerais ajouter l'information que le projet en question n'a pas d'impact sur le budget de l'État.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

François Bausch